

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines et les sociétés ayant une note inférieure à 10/20 sur le pilier environnement.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés).

L'univers initial est composé de 600 valeurs, le filtre ISR le réduit à 437 valeurs, le filtre thématique le réduit à 138 valeurs et la réalisation d'une analyse fondamentale permet de sélectionner 62 valeurs éligibles dans le portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

Palatine Planète : 16,36 / 20

EuroStoxx 50 NR : 15,75 / 20 (périmètre 100,00%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation	100,00%
% des encours dont la note ISR est <10/20 et dont la note environnementale est <10/20	0,00%
% d'émetteur dont la note ISR est <10/20 et dont la note environnementale est <10/20	0,00%

Historisation des notes

Note Mars 2021	Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021
15,43/20	15,71/20	15,97/20	16,53/20

Commentaire extra-financier

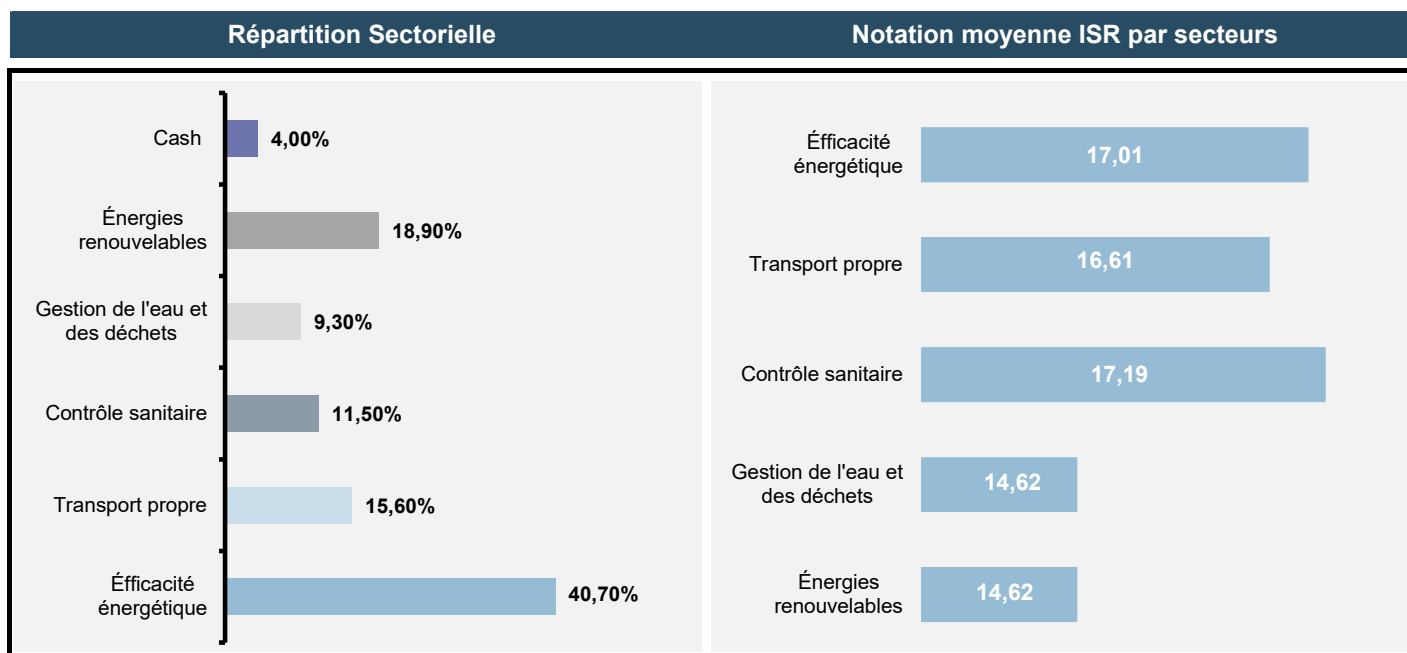
ACHATS : **STMICROELECTRONICS** : les résultats positifs obtenus en termes de consommation d'énergie normalisée et d'émissions connexes entre 2016 et 2020 semblent confirmer l'efficacité des mesures importantes qui ont été mises en place et rapprochent la société de ses objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone connexes. Des mesures complètes, y compris des audits de fournisseurs tiers, semblent être allouées par STM pour soutenir l'intégration des aspects sociaux dans la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, l'une des questions fondamentales pour le secteur des technologies et du matériel informatique. Néanmoins, l'implication de la société dans une allégation liée à des cas de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement remet en question l'efficacité des processus en place. STM semble avoir une approche globale pour garantir des pratiques adéquates en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail, ce qui est crucial dans le secteur des technologies et du matériel informatique. Des mesures étendues seraient déployées à cet égard, néanmoins, les indicateurs clés de performance connexes, tels que le taux de fréquence des accidents et le taux de gravité des accidents, montrent des résultats mitigés entre 2016 et 2020.

EDP RENOVAVEIS SA : le développement des énergies renouvelables est l'une des principales stratégies suivies par les producteurs d'électricité afin de minimiser leur contribution au changement climatique. À cet égard, EDP Renovaveis produit 100% de son électricité à partir de sources renouvelables. En outre, le plan d'affaires 2019-2022 de la société est basé sur l'ajout de 7 GW de capacité installée renouvelable par an. Les employés et les sous-traitants d'EDP Renovaveis sont très vulnérables en raison des nombreux risques de sécurité liés à la production d'électricité. À ce sujet, la société fait état d'un système de santé et de sécurité (S & S) certifié afin de confirmer son engagement complet en matière de S & S. En outre, EDP Renovaveis fait état de comités de sécurité dans l'ensemble de ses activités ainsi que d'instruments de soutien au stress.

VENTES : **INFINEON** : l'intégration des normes sociales et environnementales dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement revêt une grande importance pour Infineon, un fabricant de semi-conducteurs, qui dépend de fournisseurs pour produire et se procurer les principales matières premières et minérales. S'engageant officiellement sur cette question, Infineon semble mettre en œuvre des mesures complètes en la matière, y compris des audits sur site ; toutefois, ses performances sont ternies par son implication dans une controverse liée au travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. S'engageant formellement à assumer toutes ses responsabilités en matière de promotion des droits de l'homme fondamentaux, la société semble mettre en œuvre des mesures exhaustives en la matière, notamment des évaluations d'impact sur les droits de l'homme ainsi que des audits internes et externes. Des mesures d'optimisation semblent être mises en œuvre pour soutenir l'engagement et l'objectif de la société de minimiser les impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie. En outre, Infineon continue d'obtenir des résultats positifs en termes de réduction de sa consommation d'énergie et des émissions associées.

SPIRAX-SARCO : le conseil d'administration de la société affiche un haut niveau d'indépendance. La formation est assurée par des mises à jour régulières, et les performances du Conseil sont évaluées par un auditeur indépendant. En outre, certaines des questions pertinentes en matière de RSE sont désormais discutées au niveau du Conseil. Enfin, la diversité du conseil d'administration semble avoir progressé. Réorganisation : Bien que ce sujet soit fondamental pour le secteur et que la société semble avoir subi des réorganisations au cours des trois dernières années, elle ne semble toujours pas rendre compte de son approche de la gestion responsable des réorganisations. L'entreprise s'engage à réduire sa consommation d'énergie, et des mesures innovantes seraient en place. En outre, les indicateurs clés de performance connexes affichent une tendance positive sur cinq ans.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
ASML HOLDING	Pays-Bas	Éfficacité énergétique	7,73%	17,50 / 20
AIR LIQUIDE	France	Transport propre	6,54%	15,00 / 20
VINCI	France	Gestion de l'eau et des déchets	6,28%	16,67 / 20
EDP RENOVAVEIS	Espagne	Énergies renouvelables	6,18%	13,33 / 20
SCHNEIDER ELECTRIC	France	Éfficacité énergétique	5,78%	19,17 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	1 923,25*	1 240,86*
	CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity) 2	1 395,25*	1 127,62*
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	29,65*	51,52*
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	70,36*	34,05*
INDICATEUR SOCIAL (2)	% moyen de femmes au board	41,00**	39,58*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (2)	% moyen d'administrateurs indépendants	63,06**	63,46*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (2) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	73**	84*

(1) Données TRUCOST ; (2) Données BLOOMBERG

* Périmètre 100%

** Périmètre 97,00%

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

1. Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO₂e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

2. L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribue 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clés de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100,00% de couverture pour le fonds Palatine Planète et 100,00% de couverture pour l'EuroStoxx 50 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Méthodologie (suite)

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

1. Risques physiques :

- **Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille**

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- **Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

- **Types de risques :**

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA).